

**47ème session du Groupe de travail de l’Examen périodique universel**

**(4-15 novembre 2024)**

**Côte d’Ivoire**

**Intervention du Représentant Permanent de la France**

Genève, le 5 novembre 2024

Merci, Monsieur le Président.

La France félicite la Côte d’Ivoire pour les mesures prises depuis le dernier EPU, comme la ratification, en 2023, du Protocole facultatif se rapportant à la Convention contre la torture, et celle, en 2024, de la Convention contre les disparitions forcées.

La France formule les recommandations suivantes :

1/ Veiller à garantir le droit à la liberté d'association, de réunion, d’action et d’expression des organisations de la société civile tout en assurant la protection des défenseurs des droits de l’Homme ;

2/ Suite aux récentes violences anti-LGBT+ en Côte d’Ivoire, veiller à lutter contre les violences et les discours de haine et leur impunité ;

3/ veiller à un dialogue inclusif avec l’ensemble des acteurs politiques et de la société civile, dans un climat apaisé, dans la perspective des prochaines échéances électorales.

Je vous remercie./.

*(139 mots)*